

**SIAEP des vallées des Evoissons et de la Poix**  
1, rue du capitaine Fay  
80290 POIX de PICARDIE  
siaepdesvalleesdesevoissonsetdelapoix@orange.fr

### **Compte-rendu de la réunion du comité syndical du mardi 21 Mars 2023**

Le comité syndical dument convoqué le 13 mars 2023, s'est réuni le 21 mars 2023 à 19h00, à la mairie de Poix de Picardie sous la présidence de Monsieur Emmanuel AUZOU.

Membres en exercice : 22

Membres présents : 16

Présents : Marie Hélène DESCOUTURES, Geneviève LECLERCQ, Janick KOTODZIEJ, Yannick DESPLAINS, Bernard D'HAILLECOURT, Emmanuel AUZOU, Philippe PILLON, Samuel LEFRANC, Alain LESUR, Jacques LEULLIER, François MILLE-MATHIAS, Céline MASSON, Katia MARGUERY, Hugues SPITAEELS, Mathieu PETIT, Charles-Edouard MACKELBERG.

Absents excusés : Rose-France DELAIRE, Romuald TRABOUILLET.

Madame DELAIRE donne pouvoir à Monsieur D'HAILLECOURT

Monsieur TRABOUILLET donne pouvoir à Monsieur AUZOU

Le quorum étant atteint, le comité peut délibérer.

Secrétaire de séance : Hugues SPITAEELS.

#### **1. Compte rendu de la réunion du 13 décembre 2022.**

Le Président demande à l'assemblée si des modifications doivent être apportées au compte rendu.

En l'absence de remarque, le compte rendu du comité syndical du 13 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

#### **2. Approbation du compte administratif 2022.**

**En application des dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT, l'assemblée délibérante décide d'élire à l'unanimité Monsieur DESPLAINS comme Président.**

**Monsieur AUZOU sort de la pièce pour ne pas assister au vote.**

Dès lors, M. Yannick DESPLAINS propose à l'assemblée d'approuver les comptes administratifs 2022.

Section exploitation                      Dépenses : 1 071 721.49 €    Recettes : 1 015 055.70 €

Section investissements                  Dépenses : 220 994.29 €    Recettes : 437 301.24 €

Solde d'exécution section exploitation : -56 665.79 €

Solde d'exécution section investissement : 216 306.95 €

Pour : 16, contre : 0, abstention : 0

Après délibération du comité syndical, le compte administratif de l'année 2022 est approuvé à l'unanimité.

#### **3. Approbation du compte de gestion 2022 établi par le comptable public.**

Monsieur Le Président présente les chiffres transmis par le comptable du Trésor Public concernant l'exercice 2022 et confirme que les valeurs sont semblables aux résultats du compte administratif présenté sur le point précédent.

Après délibération, le compte de gestion 2022 est approuvé à l'unanimité.

Pour : 18, contre : 0, abstention : 0

#### **4. Affectation du Résultat.**

Le Président rappelle les résultats du compte administratif 2022

Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 397 339.25 €  
Résultat de fonctionnement reporté : 1 284 011.22 €

Le Président demande à l'assemblée de voter l'affectation de résultat 2022

Après délibération du comité syndical, l'affectation du résultat de l'année 2022 est approuvée à l'unanimité.

#### **5. Budget primitif 2023.**

Le Président présente le budget primitif de l'année 2023.

Section exploitation Dépenses : 1 293 367.87 € Recettes : 1 083 460.32 €

Section investissements Dépenses : 326 548.66 € Recettes : 519 795.87 €

Excédent reporté section exploitation : -56 665.79 €

Excédent reporté section investissement : 216 306.95 €

Le Président propose à l'assemblée d'approuver le budget primitif 2023.

Pour : 18, contre : 0, abstention : 0

Après délibération du comité syndical, le budget primitif de l'année 2023 est approuvé à l'unanimité.

#### **6. Travaux des réseaux AEP sur 4 secteurs.**

Le Président informe l'assemblée qu'il est nécessaire de recourir à un emprunt afin d'assurer le financement du projet.

Le coût total du projet est 314 936.55 €.

Le montant des subventions est comme suit :

Subvention AEAP, 67 233 €

DETR 2020 et 2022, 58 120 €

Le reste à financer doit être assuré par un emprunt.

Après la présentation des offres proposées par le Crédit Agricole et la Banque des Territoires.

Le Président propose à l'assemblée de l'autoriser à souscrire un emprunt de 125 000,00 € auprès de la Banque des territoires. L'emprunt présenté par la Banque des territoires est à taux fixe de 3.85 % sur une durée de 20 ans.

Après délibération, la proposition est acceptée à l'unanimité.

#### **7. Plan de programmation du plan concerté de l'eau (période de 2019 à 2024).**

Le Président effectue la lecture du plan à l'assemblée, celui-ci étant élaboré en collaboration avec l'agence de l'eau.

Le Président rappelle les différents projets en cours ainsi que les projets qui seront à programmer ultérieurement.

Le Président précise le besoin de constituer des dossiers de subventions dans l'organisation de ces projets sachant que plusieurs conditions sont à prendre en compte pour l'obtention de subvention, comme le rendement moyen du réseau, le taux de solidarité territoriale ainsi que l'indice linéaire de consommation.

Le Président propose à l'assemblée d'approuver le plan concerté de l'eau.

Le comité après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le PCE 2019-2024

#### **8. Demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables.**

Le Président annonce que le Comptable Public n'a pas pu recouvrer des titres de recettes et demande en conséquence l'admission en non-valeur des titres suivants :

N° 000122026346 / compte 6542 / 1211.22 €.

N° 000222014865 / compte 6542 / 125.87 €.

Après délibération, l'assemblée approuve à 14 voix POUR, 1 voix contre (Madame MASSON), et 3 abstentions (Madame DESCOUITURES, Monsieur PETIT, Monsieur LEFRANC), l'admission en non-valeur des produits irrécouvrables.

### **Informations diverses.**

Le Président indique que 265 compteurs ont été changé en 2022, l'évolution du nombre d'abonnés est stable (2761). Les services techniques ont procédé à l'installation de nouveaux compteurs munis de cibles dans les communes de Lahaye Saint Romain et Frocourt. Les communes de Bergicourt et Guizancourt seront prochainement équipées. Le Président indique qu'une information sera transmise aux abonnés en même temps que la facture pour sensibiliser la population sur la préservation de la ressource en eau et inciter à une consommation raisonnée. Suite à la demande de Monsieur Crosnier, maire de Thieulloy-la-Ville concernant l'entretien du château d'eau, Monsieur le Président informe qu'une surveillance régulière des ouvrages est effectuée et que la réfection des peintures du château d'eau n'est pas planifiée pour le moment. Le site Internet mis en service début janvier a obtenu plus de 1000 visites. Monsieur le Président informe l'assemblée qu'une réunion à destination de l'ensemble des distributeurs d'eau potable est organisé par la CC2SO le 30 mars prochain. Monsieur le Président invite les élus à échanger au sein de leurs conseils municipaux sur la prise de compétences de l'eau potable par la CC2SO qui aura lieu au plus tard en 2026 selon la législation. Le Président rappelle qu'une étude diagnostique patrimoniale des réseaux eau potable doit être réalisée par la CC2SO.

Clôture de la séance à 20 heures 35.

Le Secrétaire  
Hugues SPITAEELS